

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021_

0073

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES RELATIF À LA LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE À AFFRANCHIR ET D'UNE BALANCE POSTALE CONNECTÉE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L. 2123-1, L. 2125-1-1°, R. 2123-1, R. 2123-4 et 5, R. 2162-1 à 6 et R. 2162-13 et 14°,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de fournitures relatif à la location et maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance connectée,

VU la consultation lancée auprès de cinq (5) prestataires habilités, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 3 février 2021, sur la plateforme de dématérialisation de la ville sous la référence n° 763092,

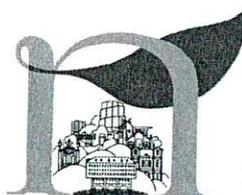
VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDÉRANT que deux (2) plis ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 26 février 2021 à 12 h 00), que les deux candidatures ont été admises, que dès lors il a été procédé à l'analyse des deux offres,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société FRANCO TYP,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achat « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle 10.01.07 « Machines pour le traitement du courrier » dont la valeur ne dépasse pas 40 000 € HT,

1/3



VILLE DE NOISIEL

0073

Suite de la décision DEC2021_

Portant « Conclusion du marché public de fournitures relatif à la location et maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance postale connectée »

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société FRANCOTYP, sise 14 rue d'Arras 92 000 NANTERRE, le marché public de fournitures relatif à la location et la maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance postale connectée, pour un montant global et forfaitaire annuel de 880,00 € HT (1 056,00 € TTC), comprenant la location annuelle, la maintenance et la télémaintenance annuelles.

La fourniture de consommables s'effectuera par l'émission de bons de commande par application des prix fixés dans le Bordereau de Prix Unitaires, avec un montant minimum annuel de 200 € HT et un montant maximum annuel de 4 000 € HT.

Le marché commence à courir à compter de l'installation de la machine à affranchir. Il sera reconductible de façon tacite trois fois, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 21-04-2021



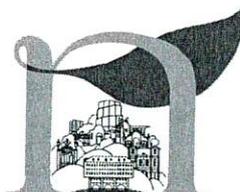
Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 22 AVR. 2021

2/3



VILLE DE NOTSTEL

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210421-DEC2021_0073-DE

Suite de la décision DEC2021_

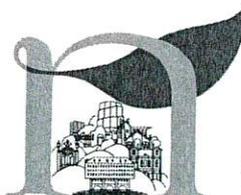
0073

Portant « Conclusion du marché public de fournitures relatif à la location et maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance postale connectée »

Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021
Publié au RAA le 22 AVR. 2021
~~Notifié le~~

3/3

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2